

LA CONSTRUCTION LYONNAISE

Journal bi-mensuel

ARCHITECTURE — GENIE CIVIL — TRAVAUX PUBLICS



CHRONIQUE MENSUELLE

Les vacances dans les Alpes. — Une brochure locale. — Construction des chalets antiques. — L'œuvre des trois frères. — Le bonheur à la montagne. — Superstitions antiques et modernes.

« Dans un grenier qu'on est bien à vingt ans » a dit le poète. On pourrait répéter, avec une légère variante : « Dans un chalet qu'on est bien à tout âge », lorsque, profitant de l'heureux temps des vacances, on a pu fuir l'air embrasé des villes pour venir se retremper dans l'air frais et embaumé des Alpes.

Je voudrais que mon article, écrit sur le balcon qui domine la vallée, en face de cette merveilleuse chaîne des Aravis, dont les puissantes dentelures semblent déchiqueter la robe bleue du ciel, puisse apporter à nos lecteurs, retenus dans la fournaise, un peu de ces effluves rafraîchissants de la montagne, tout imprégnés d'ozone et des essences odiférantes de thym, d'arnica et de thymélée.

Ce n'est pas qu'échappant à la loi commune, nous soyons entièrement exempts des effets de la canicule universelle ; les rayons du soleil, à travers cet air transparent et limpide, conservent toute leur intensité et brunissent totalement sous leurs coups jeunes et vieux minois des deux sexes. Mais il semble que l'atmosphère est traversée par les flèches d'or de Phœbus sans en être réchauffée et qu'elle laisse passer sans en rien retenir la chaleur et la lumière dans leur intégralité. Aussi, l'on respire toujours un air frais, constamment renouvelé par la brise qui vient, après avoir effleuré de son aile les champs de neige des hauts sommets, se saturer d'essences vivifiantes au contact des forêts de mélèzes et de sapins.

D'ailleurs, on peut toujours échapper à la chaleur du jour en allant s'étendre nonchalamment sur les tapis d'aiguilles de pins, à l'ombre des forêts séculaires. Dès que l'astre de feu a lancé ses derniers rayons par dessus la crête des monts, la fraîcheur s'étend sur la vallée, avec les ombres de la nuit, apportant aux heureux mortels ce calme exempt de fièvre qui favorise le sommeil, déserteur des villes, et que l'on ne peut retrouver qu'ici, dans nos belles et hospitalières montagnes de la Savoie.

Il faut dire que, cette année, l'alpiniste aura été particulièrement favorisé par le beau temps ; aussi, quelles délicieuses promenades sur la route tracée en plein cœur de la forêt ; quelles belles ascensions sur les sommets voisins de 3.000 mètres de la chaîne des Aravis, placée comme une immense estrade en face de cette autre chaîne où domine le géant des Alpes, le mont Blanc.

Un jour de pluie seulement est venu interrompre la suite des beaux jours. Comme, dans cette retraite, la haute civilisation moderne n'a pas encore fait pénétrer tout son progrès, nous n'avons point de Casinos où les femmes puissent faire assaut de toilettes et les hommes de galanterie. En fait de roulette, nous n'avons que les roues motrices des scieries, qui, d'ailleurs, tendent à disparaître, pour faire place à la turbine, plus industrielle, mais bien moins pittoresque, et, comme petits-chevaux, il nous est donné seulement d'apprécier

ceux des nombreuses automobiles qui sillonnent la route qui monte de la Clusaz au col des Aravis.

Quand il pleut, il ne reste plus aux intellectuels qu'une ressource, c'est la lecture. Mais que lire ? Le roman à la mode, c'est bien vieux jeu ; le livre scientifique, c'est un peu fatigant et illogique dans la montagne où l'on est venu simplement pour prendre un peu de repos. Par bonheur, ce jour-là, tombe sous nos yeux une petite brochure, relativement courte, 80 pages seulement, de minime format, écrite dans un style simple, sentant bien son terroir et pouvant être lue sans grand effort cérébral. C'est intitulé : *Récits des coutumes antiques des vallées de Thônes*, par Claude Gay (Annecy).

L'auteur nous y narre sans prétentions, ou du moins sans qu'il y paraisse, toute l'existence du vrai montagnard d'autrefois, qui, à en juger par mes observations personnelles, ne semble pas différer notablement de celle d'aujourd'hui. Il décrit successivement : la maison et sa construction, le grenier et le pressoir, le moulin, le four, la scierie, la grange de la montagne, les chapelles et l'église. Il passe minutieusement en revue les vêtements, la nourriture, les fêtes, en un mot les mœurs simples et cordiales de ces honnêtes et sympathiques populations.

La façon dont on construisait la maison dans le vieux temps mérite d'autant plus d'être citée que tout semble se passer exactement de même actuellement, du moins dans la construction des chalets en bois, qui tendent à disparaître, il est vrai, pour faire place à de vilaines maisons de pierre, qui jurent au milieu de ces montagnes comme un récitatif de Wagner au milieu d'un opéra d'Auber ou de Lulli.

« On coupait les sapins dans la forêt, aux mois d'avril et mai, au moment de la sève, afin que l'écorce puisse être enlevée et que le bois sèche plus vite. En hiver, on rassemblait tous ces sapins en longueur, à l'endroit où l'on voulait faire la maison ; au printemps, on se disposait à les équarrir. A cet effet, on se servait d'une grosse hache à fendre le bois, tandis qu'un autre, avec une massue en bois, frappait dessus. On repassait ensuite la pièce de bois ainsi équarrie pour la faire lisse, avec une grosse hache taillant large, ou hache à équarrir. Tel était le mode de préparation des bois.

« Pour l'emplacement, on choisissait toujours l'endroit le plus sec et le plus convenable pour l'exploitation de la propriété, à portée d'eau. Les maisons sont toujours en partie dans des endroits plus ou moins en pente ; donc, pour préparer cet emplacement, appelé la *soza de la mason*, on creuse la terre en haut, afin de la niveler à moitié du terrain ; l'autre moitié n'a pas de remblais et reste creuse, afin d'en faire les écuries des chevaux et les caves.

« Contre la terre, on a fait un mur de soutènement, qui sert à retenir la terre et fait paroi pour une partie de l'écurie des vaches.

« Pour faire cette maison, on avait les outils suivants : une scie, une petite hache, une gouge ou herminette, un compas en bois, soit deux branches de bois fendues à un bout et prises ensemble avec une cheville, et avec deux pointes de fer qui servaient à marquer ; on avait également un fil-à-plomb, et, la moitié du temps, c'était une ficelle avec une pierre au bout ; une équerre en bois faite de deux morceaux de bois cloués ensemble d'équerre, un fer à rainer pour les planchers, un rabot, un autre gros rabot appelé *planna*, à deux oreilles, afin de pouvoir raboter les planches à deux, l'un fixant, l'autre poussant.

« Pour faire les parois de la maison, il fallait de la mousse cueillie dans les bois de sapins ; on mettait cette mousse entre les deux pièces de bois équarries, pour boucher les fissures faites avec la hache ; le poids de la construction faisait serrer la mousse, il ne pouvait plus passer d'air et les chambres étaient ainsi très chaudes. »

Puis l'auteur décrit au complet la division de la maison : l'écurie (*le bo à lè vache*), où, derrière le bétail, était ménagé un espace assez large pour placer des bancs, afin que la famille y vienne passer la soirée ; la grange, où se bat le blé avec le fléau ; la cuisine, avec la fameuse cheminée reposant sur le mur mitoyen, qui tient environ la moitié du plancher de la cuisine et monte sur le toit de la maison en pointe tout en bois, avec un grand couvercle que l'on peut lever plus ou moins, à l'aide d'une perche en bois munie de trous à cheville, qui est accrochée au couvercle et descend au fond de la cheminée ; la salle à manger avec alcôve et d'autres pièces servant de chambre à coucher.

« Au-dessus de tout l'appartement et de l'écurie, se trouve le grenier à faire le *tolli*. Celui-ci n'est pas construit comme l'appartement. Les pièces de bois sont encochées les unes dans les autres, sans mousse. Au contraire, elles sont espacées les unes des autres, pour que l'air puisse passer dans le grenier, afin de tenir la récolte au sec. »

« On couvre le tout avec des planchettes découpées dans le plus beau sapin choisi de la forêt ; on fait le couvert épais bien en couvre-joint pour que l'eau ne passe pas entre les planches, puis on mettait des barres en travers dessus et, sur ces traverses, l'on mettait des grosses pierres pour tenir les planches et empêcher l'orage de les enlever, voilà pourquoi les pierres sont sur les toits. »

« Une fois la carcasse de la maison finie et le couvert mis, l'on peut travailler à son aise ; c'est le tour du menuisier et du maçon. Le charpentier devient menuisier, il fait les planchers, les portes et les fenêtres, les planchers sont rainés et rabotés à la main. Les portes étaient faites en deux ou trois panneaux ; dans ce temps, le menuisier était très habile, car, au lieu de rester huit jours pour faire une porte à panneaux, il la faisait facilement d'une journée. »

« Les sous-sols, les écuries des chevaux et les caves étaient en pierres. On ne les trouvait pas très facilement ; c'étaient les murs qui revenaient le plus cher. L'on commençait par préparer la pierre nécessaire dans le beau temps. On les rassemblait près de la maison, en hiver, à la neige, au moyen de traîneaux, pour qu'elles soient prêtes pour s'en servir au printemps. Pour le sable, on était obligé d'aller le prendre dans les rivières ou à des carrières plus ou moins éloignées, pas toujours avec des tombereaux, mais avec des sacs que l'on portait sur les épaules. »

« La chaux était encore plus difficile à trouver ; on se servait ordinairement de chaux grasse. On faisait des fours à chaux. Pour conserver cette chaux, on avait soin de creuser un trou dans la terre, puis on y mettait toute la chaux et on y versait de l'eau par dessus pour la faire fondre ; elle se conservait assez longtemps et était toujours bonne à employer. Une fois que les matériaux étaient prêts, on commençait à faire les murs. »

*
**

Il y aurait encore bien des détails intéressants à noter dans ces constructions primitives, mais je suis obligé de borner là ces citations. Bien que l'auteur parle ainsi des habitations antiques, le mode de construction des chalets dans la montagne n'a pas changé. J'habite un de ces chalets de grande dimension, occupant une surface en carré de 20 mètres de côté. Il a été entièrement construit par les trois frères propriétaires, qui ont eux-mêmes abattu dans la forêt les sapins nécessaires à la construction, débité les bois, ajusté les charpentes, établi les murs calfeutrés de mousse, les planchers, les portes et les fenêtres. Ils ont eux-mêmes extrait et taillé la pierre, fabriqué la chaux et construit les maçonneries des

sous-sols. Enfin, les meubles en fayard verni, lits, armoires et commodes ont été fabriqués de leurs mains, selon toutes les règles de l'art du parfait ébéniste.

Quant au procédé de construction, il est toujours le même ; on élève d'abord les quatre piliers d'angle en maçonnerie, pour supporter la construction en bois, qu'on édifie de manière à terminer avant tout la charpente et le couvert de la toiture, puis on complète le bâtiment en bois et l'on termine par les murs en maçonnerie des sous-sols. Les toits sont toujours couverts de ces planchettes appelées *planches de tai ou éfentes*, maintenues avec des barres transversales et des pierres, contre les efforts de l'ouragan.

L'existence de ces braves populations était, elle est encore, aussi simple que leurs constructions. Plus heureux que les paysans de Virgile, qui l'auraient été trop s'ils avaient connu leur bonheur, nos montagnards de la Savoie mènent une existence paisible d'où le labeur n'exclut pas les agréables récréations et les honnêtes divertissements. Ils ignorent le brouhaha des vogues urbaines, les promiscuités des bals de barrière et les fades relents des fritures en plein vent, mais ils trouvent dans les réunions familiales de doux passe-temps et de saines distractions.

Comme ces braves gens doivent s'ennuyer pendant les longues soirées d'hiver, pensent nos citadins. C'est là une erreur des plus profondes. Dans les maisons, sous l'œil des parents, les garçons et filles se réunissent, dans l'écurie, où règne une douce chaleur. On y passe la soirée à jouer et à chanter, et souvent cela se termine par une petite danse finale. Après la veillée, on fait un petit réveillon entre les garçons et l'on boit à plein verre, sans se griser, cette excellente eau-de-vie de cerise distillée dans les chalets de la montagne.

« Il y avait très rarement des disputes ; plus on était, plus on s'amusait ; les maisons sérieux étaient ainsi : pas de cancans, pas de disputes, comme à présent, où, lorsqu'on est trois, il y en a deux de trop ; on ne sait plus s'amuser comme les autres fois. Quand on voyait les gendarmes aller à un endroit, tout le monde se demandait où ils allaient, c'était très rare, il n'y avait pas de voleur, car, si l'on apercevait quelqu'un qui avait volé, il était mis hors de la société et on s'écartait de lui. Tels étaient les jeunes gens de ce temps. »

Dans les veillées, on causait amicalement, on racontait des choses et autres et des histoires de revenants. Les populations des montagnes ou des bords de la mer ont toujours cru à ces êtres fantastiques qu'évoquent les spectacles et les phénomènes de la grande nature. Ils sont bien naïfs, disons-nous, et, pendant ce temps, nous citadins, croyons dur comme fer à tous les boniments des charlatans de la finance, de la politique et de la science. Le plus naïf n'est pas celui qu'on pense, et le plus heureux est sans contredit l'homme simple, probe et laborieux de la montagne.

DARYMON.

LE PILOTIS SIMPLEX

Cette fois, ce n'est pas un mal qui nous vient d'Amérique, c'est, au contraire, pour les fondations, un système excellent : le pilotis Simplex, dont MM. Soly et Cie sont les seuls concessionnaires pour la France, l'Algérie et la Tunisie. Rien de neuf, il est vrai. Des villes entières sont bâties sur pilotis : Venise, Amsterdam. Il y a quelques années, 1.086 pilotis en bois de chêne, avec sabot en fer à la partie inférieure et ceinture de même métal à la partie supérieure, enfoncés jusqu'à refus, de 5 à 8 mètres de profondeur, ont été employés comme points d'appui à une énorme construction, exposée aux assauts de la mer, au Chili, où les tremblements de terre sont si fréquents. Mais un progrès immense a été réalisé. Maintenant, Viollet-le-Duc ne conseillerait plus, en présence d'un sol marécageux, d'enfoncer des pilotis très rapprochés les uns des autres, comme un jeu de quilles, pour établir le ra-

dier supportant les premières assises de la maçonnerie. A grands pas, la science a marché, et les résultats les plus satisfaisants obtenus aux Etats-Unis, après des épreuves très sévères, permettent d'affirmer que la question des fondations en mauvais terrain est complètement résolue.

Une brochure, offerte gracieusement à tous ceux qui sont susceptibles d'être intéressés, expose le système, énumère les applications diverses, soit à New-York, soit à Chicago ou à Saint-Louis, etc., et fait ressortir les avantages considérables et multiples du pieu Simplex, économique, inattaquable par les vers et la pourriture, d'une durée illimitée, d'une solidité à toute épreuve. Cela ne suffisait pas à nous éclairer, car les produits américains, même les plus habilement vantés, n'ont pas toujours répondu à notre éblouissement de la première heure. De là une certaine méfiance pour les merveilles d'outre-mer. Entre autres choses, les locomotives américaines ne nous ont-elles pas fait regretter un emballement trop enthousiaste ?

MM. Soly et Cie, les spécialistes du terrassement, convaincus de la supériorité de la fondation perfectionnée et économique sur pilotis en béton de ciment, désireux de frapper à coup sûr l'opinion, ont tout d'abord exécuté des expériences publiques. Les 14, 15 et 16 mai, sur le terrain de la ville de Lyon, quai Perrache, près de l'octroi de la Mulatière, un groupe de quatre pieux fut enfoncé à l'aide d'une sonnette spéciale ; un mouton d'un poids de 1.400 kilogrammes, tombait d'une hauteur moyenne de 4 mètres sur un tube d'acier. Aux profondeurs de 7 m. 40, de 9 m. 05, de 10 m. 35 et de 10 m. 70, la pointe « Alligator » pénétra dans le terrain rapporté. Bien entendu, on alla jusqu'à refus ; la différence de pénétration est due vraisemblablement à la diversité des matériaux entassés pour combler la lône qui, peu à peu, disparaît. Ici, en effet, les démolitions du quartier Grôlée ont été transportées. Rencontrant un moellon, la pointe s'y est arrêtée, tandis que, passant dans les interstices de l'enrochement, elle est allée une autre fois jusqu'au gravier incompressible. Les ingénieurs des arts et manufactures, MM. Buffaud et Tavian, chargés de suivre les opérations, ont estimé qu'au-dessous du niveau du Rhône, situé à 5 m. 45, une couche de blocs de pierre d'une hauteur de 1 m. 50 à 2 mètres reposait sur le lit de l'ancienne lône. Ainsi s'explique pour les quatre pieux la différence de hauteur.

Le tube d'acier extra-fort étant en place, on sait que du béton est versé et battu par un pilon en fonte, puis, la forme étant retirée, les mâchoires de la pointe s'ouvrent automatiquement, et ainsi le béton bien compact se prend, constituant en peu de temps un monolithe cylindrique. Une semelle en béton armé qui moise les pieux est ensuite établie et, là-dessus, on a procédé au chargement jusqu'à concurrence de 240 tonnes. D'un diamètre de 40 centimètres, les poteaux supportèrent sans le moindre fléchissement des charges progressives. Lors de ma visite, le 31 juillet, 192 tonnes n'avaient modifié en aucune façon le zéro du repérage. Complète réussite fut constatée à la fin des opérations, et le résultat fut déclaré conforme aux prévisions. Le pilotis Simplex a donc fait ses preuves : architectes, ingénieurs, constructeurs l'ont reconnu à l'unanimité. Dès lors, l'ère des applications pratiques est ouverte.

La Compagnie générale de Navigation n'a pas attendu la conclusion pour établir dans ses chantiers de la Mouche un slip sur pieux Simplex reliés par une semelle en béton armé système Hennebique. Commencé le 21 juin, malgré quelques interruptions, le slip sera terminé fin août. Rien de plus curieux que d'assister aux travaux d'une équipe de dix à onze hommes posant en moyenne huit pieux par jour. Le Congrès de l'Association française pour l'avancement des sciences y a délégué, le 1^{er} août, une section ; un vif intérêt a prolongé sa visite.

A. TUORIOT.

CONCOURS .

NICE

LYCÉE DE GARÇONS

Un concours est ouvert entre tous les architectes français pour le projet d'un lycée de garçons à construire sur l'emplacement du lycée actuel.

Le projet sera étudié et dressé pour un lycée entièrement neuf, divisé en quatre quartiers, destinés respectivement aux élèves grands, moyens, petits moyens et petits.

Le lycée doit être prévu pour recevoir 1650 élèves, savoir : 200 pensionnaires, 250 demi-pensionnaires, 350 externes surveillés, 850 externes simples.

Les concurrents devront, dans la préparation de leur projet, tenir compte, d'une manière absolue que le lycée actuel devient insuffisant et qu'il faut, à très bref délai, construire dans la zone libre B A I H G (jardins et cours) un ou des bâtiments contenant des études, des classes, des dortoirs, les cuisines nouvelles et leurs annexes.

Leurs projets devront donc permettre l'exécution de ce ou ces bâtiments, sans toucher au Lycée actuel.

D'une façon générale, d'ailleurs, les projets devront être dressés de façon à permettre la construction progressive de tous les nouveaux bâtiments, en ne démolissant le lycée actuel qu'ensuite, progressivement, au fur et à mesure de la livraison, de l'utilisation des nouveaux édifices.

Les pièces à fournir par les concurrents sont :

Le plan général de l'ensemble, à l'échelle de 0,005 par mètre 1 200 ; le plan des différents bâtiments et de chacun de leurs étages, à l'échelle de 0,01 par mètre (1/100) ;

Les dessins des façades en élévation, avec des coupes suffisantes à la même échelle de 0,01 par mètre (1/100).

Ces plans et dessins pourront être des héliographies (*traits noirs sur fond blanc*), teintes au lavis ou à l'aquarelle.

Les concurrents, sans y être obligés, pourront joindre à ces pièces les détails architecturaux qu'ils jugeront nécessaires à l'intelligence de leurs projets.

Les plans et les coupes devront montrer la disposition des planchers, escaliers et charpentes diverses. Ils comprendront toutes les dispositions nécessaires aux divers services de chauffage, ventilation, bains, cuisine, laverie, water-closets, avec l'indication des appareils nécessaires à ces services, en prenant pour bases l'instruction ministérielle précitée.

Les plans et dessins devront être accompagnés d'un devis descriptif, d'un avant-métré et d'un détail estimatif de toute la construction, avec décomposition par bâtiments, et d'une notice explicative, justifiant les dispositions adoptées.

Dans l'estimation, on ne tiendra pas compte des mouvements de terre pour les fondations ; on se bornera à compter les déblais de ces fondations, *sans transport aux acharges publiques*.

Pour avoir un terme de comparaison unique, le devis estimatif sera dressé *d'après la série des prix de la ville de Paris*.

Le concours sera jugé par un Jury composé de :

Le Maire ou son délégué, président ; l'adjoint délégué aux travaux ; l'adjoint délégué aux écoles ; l'ingénieur en chef de la ville ; l'inspecteur d'Académie ; le proviseur du lycée ; deux architectes désignés par l'Association des architectes du Sud-Est ; un architecte désigné par les concurrents.

Quatre prix seront alloués par la Ville aux projets jugés les plus méritants : le premier sera de huit mille francs (8.000), le deuxième de quatre mille francs (4.000), le troisième de 2.000 francs (2.000), le quatrième de mille francs (1.000).

Il est explicitement fait connaître aux concurrents : que la Ville de Nice a l'intention de ne construire que peu à peu, et par parties, selon ce qu'elle jugera utile, le nouveau lycée, sous la direction de ses services techniques ; que, par suite, le concours ne porte que sur la présentation des projets, et n'aura pas pour conséquence, pour le ou les concurrents lau-

réats, la préparation des projets définitifs de l'ensemble ou d'une partie, ni la direction des travaux totaux ou partiels ; que, moyennant la remise des primes ou des médailles, les projets primés ou médaillés resteront la propriété absolue et exclusive de la Ville, qui en fera tel usage qu'elle jugera convenable, les fera exécuter tels quels ou les modifiera à son gré, sans que les auteurs aient rien à réclamer.

Les projets devront être remis au secrétariat de la mairie de Nice, au plus tard le 30 novembre prochain, par pli recommandé, à cette date.

Le programme du concours est déposé au secrétariat de la mairie de Nice, et sera remis aux concurrents qui en feront la demande.

Nos lecteurs trouveront en communication dans nos bureaux le programme détaillé de ce concours et le plan du terrain.

CONSTITUTION D'UNE SECTION DÉPARTEMENTALE du Rhône

DU SYNDICAT DE GARANTIE DE L'ENTREPRISE ET DE L'INDUSTRIE

A la suite du vote de la loi de 1898 sur les accidents du travail, les Sociétés commerciales d'assurances, syndiquées, s'apprétaient à l'exploiter et à mettre en coupe réglée le patronat, lorsque, sur l'initiative d'un représentant du Rhône, le sénateur Thévenet, les chefs d'industrie ou d'entreprise, obtinrent la possibilité de former des Syndicats de garantie : sur les bases ainsi adoptées se constitua le Syndicat de Garantie de l'Union parisienne qui, en cinq années, groupait 14.000 adhérents et percevait 5.000.000 de cotisations annuelles.

Mais, en raison de son développement même, et pour apporter dans son fonctionnement toutes les améliorations et tous les perfectionnements indiqués par la pratique et l'expérience de l'assurance contre les accidents du travail, le Syndicat de Garantie de l'Union parisienne procédait à une révision de ses statuts, et, le 1^{er} janvier 1906, le *Syndicat de Garantie de l'Entreprise et de l'Industrie* reprenait, sous son titre et avec ses statuts perfectionnés, les 14.000 adhérents et les opérations du Syndicat de Garantie de l'Union parisienne.

Depuis cette époque, 1.500 adhésions nouvelles ont été recueillies, représentant plus d'un demi-million de cotisations.

Au nombre des innovations résultant des nouveaux statuts figure, à l'article 13, la faculté de création des sections départementales : appliquant cet article des statuts, les adhérents du département du Rhône au Syndicat de Garantie de l'Entreprise et de l'Industrie se sont réunis, le 23 août dernier, au Palais du Commerce, dans le but de constituer une section départementale.

M. du Mesnil, directeur général du Syndicat, et ancien chef de cabinet de M. Cambon à la préfecture du Rhône, avait été délégué par le Conseil d'administration, et a vivement intéressé ses auditeurs, en exposant la nécessité du groupement patronal au cours de l'évolution actuelle : groupement professionnel sur le terrain syndical, groupement sur le terrain de la mutualité en vue de l'application des lois d'assurance et de prévoyance sociales.

L'avenir est aux grandes mutualités, à large rayon, reposant sur le grand nombre et la diversité des risques assurés, permettant la constitution de groupes régionaux reliés par un lien étroit à une Administration centrale. Ces sections sont appelées à exercer un rôle important, en tant que centre de renseignements, d'enseignement mutuel et de propagande.

A la suite de cet exposé, la section du Rhône étant constituée, l'Assemblée a procédé à l'élection du bureau de la section.

Ont été élus à l'unanimité :

Président : M. BARRET, président de l'Alliance des Chambres syndicales patronales lyonnaises ;

Vice-présidents : MM. PÉROL, entrepreneur de bâtiments, et ROLANDEZ, entrepreneur de menuiserie ;

Secrétaire : M. MICHON, négociant ;

Archiviste : M. LIOGIER D'ARDHUY, ingénieur électricien.

LYON EN 1906

— SUITE —

La guerre civile et la guerre étrangère qui désolèrent la France pendant une grande partie du xiv^e siècle donnèrent à la construction à Lyon une activité dans un genre tout différent ; elles avaient, en effet, rendu nécessaires la restauration et le complément des fortifications.

Ce fut un travail considérable, car chanoines, bourgeois, archevêques et officiers royaux se mirent d'accord sur l'intérêt commun qu'il y avait à fermer et défendre la ville par une muraille.

Il fallut deux siècles pour mener l'œuvre à bien, et cette immense entreprise ne fut achevée que sous Louis XIII.

La ville, à cette époque, était assez mal construite, et ce qu'il en reste permet de juger des habitudes de nos ancêtres et de leurs idées concernant la salubrité et la commodité. Les rues étaient étroites et tortueuses, chacun construisait à sa guise ou à peu près ; on n'était pas ennuyé par les règlements de voirie, il n'y en avait aucun de précis et l'on se souciait fort peu de l'alignement.

Quant à l'éclairage des rues, s'il brillait, ce n'était que par son absence ; les habitants, s'ils voulaient voyager la nuit, étaient obligés de se faire précéder par des valets porteurs de torches ou de lanternes, mode d'éclairage qui n'était pas à la portée de tout le monde.

Les rues n'étaient point pavées, on ne commença à paver les principales que vers la fin du xiv^e siècle, aussi était-il fort difficile de circuler sur un sol coupé par de profondes ornières et recouvert d'une boue épaisse qu'on n'enlevait jamais.

Nos pères avaient pris une telle habitude des rues étroites que ce fut pour eux un événement considérable lorsque fut percée la rue de la Juiverie, dont l'exiguïté nous choquait encore il y a peu de temps ; on alla jusqu'à y donner des tournis au xvi^e siècle.

Les fenêtres des maisons, sauf pour celles des riches, avaient leurs châssis garnis de papier huilé et les façades ne recevaient aucun crépissage, pendant que les gargouilles déversaient sur les passants des eaux pluviales provenant de la toiture.

Ce que nous venons de dire de l'extérieur permet de juger de ce qu'était le confort à l'intérieur, et même la salubrité de ces habitations.

Il y avait très peu de quais, et ce n'est que plus tard, comme nous le verrons, qu'on devait les construire.

Si les maisons manquaient de style et de goût, quelques édifices publics, et des églises, notamment, réhabilitaient l'architecture.

Nous ne croyons pas, d'après les documents consultés, qu'on ait construit de grands monuments à Lyon au xiv^e siècle, mais on en restaura beaucoup, parmi lesquels l'église Saint-Jean ; on reconstruisit presque complètement l'église Saint-Nizier, qui avait été brûlée par les Vaudois en 1252.

Le xiv^e siècle fut la plus belle époque de la civilisation lyonnaise. La ville avait pris alors un essor commercial considérable ; elle était devenue un des plus grands marchés européens. Ce fut aussi une époque de prospérité pour la construction.

Nous avons vu que d'importants travaux de fortification

avaient été entrepris sous Louis XI, Charles VIII et Louis XII, mais ils n'étaient pas suffisants et le côté de la Savoie et de la Suisse restait ouvert et sans défense. On décida de construire une muraille allant de la Saône au Rhône, à partir du bourg de Vaise jusqu'à la porte de Saint-Clair.

Cette entreprise considérable fut commencée en 1513, et François I^{er}, qui en poussa l'exécution avec activité, détermina à cette occasion les servitudes militaires dont nous ne sommes pas encore affranchis, ainsi que leurs limites, qui étaient d'un quart de lieue en dehors de la muraille et de quarante pas en dedans.

La nouvelle muraille, flanquée de bastions, ne fut complé-

meilleures : une boucherie (1) et des triperies, installées dans le voisinage immédiat de Saint-Nizier, provoquaient des plaintes fréquentes ; elles répandaient des odeurs plutôt désagréables dans le quartier qui était alors le plus habité de Lyon, on les supprima.

La fameuse question des abattoirs était déjà à l'ordre du jour, et ce ne fut qu'après une longue lutte entre les intérêts privés et le Consulat qu'on établit deux boucheries, l'une sur le Rhône, près de l'Hôtel-Dieu, l'autre sur la rive gauche de la Saône.

Il existait près de la porte de Vaise un four à chaux qui constituait un voisinage désagréable, on demanda qu'il fût éteint, mais la demande fut écartée.



ANCIEN HÔTEL DE VILLE DE LYON, AU XVII^e SIÈCLE

Rue de la Poulallerie, 15.

tement achevée qu'en 1620, elle complétait la défense de la ville, car, dans la seconde moitié du xv^e siècle, on avait construit une muraille également bastionnée, qui, partant de la Saône, allait rejoindre sur le plateau de Fourvière les anciennes fortifications.

L'établissement de cette ligne de défense provoqua la création de quartiers nouveaux et de grandes artères établies entre la basse ville et la Croix-Rousse ; c'est à cette époque que la montée de la Grand'Côte commença à être bâtie, pendant que le fameux baron des Adrets construisait le Chemin-Neuf, pour permettre l'accès de Saint-Just.

L'activité de la construction fut encore augmentée par de nombreux travaux municipaux qui vinrent embellir la ville ; on construisit des quais sur les deux rives de la Saône, la rue Saint-Dominique vint relier la place des Jacobins à la place Bellecour devenue place publique ; un grand nombre d'immeubles furent édifiés autour d'Ainay et de Saint-Nizier. En 1529, on posa la première pierre du collège de la Trinité, qui porte aujourd'hui le nom de Lycée Ampère, sur l'emplacement de l'ancien couvent de la Trinité, et quantité de maisons s'élevèrent aussitôt sur les terrains autour du Collège.

Bien qu'il n'y eût pas encore de règlements très précis en matière de voirie, on commençait à aspirer à des conditions

Indiquons en passant, à titre de renseignement, que l'usage si commode des numéros était encore inconnu à Lyon et que les maisons se distinguaient par des enseignes ou par des noms de saints.

*

**

L'introduction à Lyon de la fabrication des étoffes de soie avait apporté à son commerce une branche nouvelle et venait de donner un puissant élément à sa prospérité ; notre ville était devenue en même temps une place de guerre importante et on y bâtit, vers 1536, l'arsenal, qui était un des plus considérables de l'époque.

Au xvii^e siècle, la ville s'était agrandie dans des proportions énormes, sa population avait triplé, grâce au développement de son commerce et de ses richesses, aussi devons-nous signaler cette époque comme l'une des plus actives pour la construction.

En 1604, la maison communale, déplacée pour la cinquième fois, avait été installée dans la rue de la Poulallerie, où l'on peut encore en voir quelques vestiges, mais il devenait indispensable de construire un hôtel de ville digne de la ville de Lyon.

(A suivre.)

MARTIAL PAUFIQUE.

¹ La boucherie à cette époque était un abattoir.

TRAVAUX DE LA RÉGION

PROJETÉS

OU DEVANT FAIRE L'OBJET D'ADJUDICATIONS PUBLIQUES

* AIN. — Un syndicat s'est constitué à *Montluel* pour l'endiguement de la *Sereine*; la dépense totale est prévue pour 390.000 francs; l'Etat accorde une subvention de 141.750 francs. — La municipalité de *Pont-d'Ain* a approuvé les plans et devis des écoles du Pont-d'Ain et d'Oussiat. La dépense prévue est de 69.000 francs, non compris l'achat du terrain.

** DRÔME. — La construction de l'école de l'Est à *Valence* est prévue pour une dépense de 124.737 fr. 18.

** HAUTE-LOIRE. — Une subvention de 4.775 francs est accordée à la commune de *Beaulieu* pour constructions scolaires.

** ISÈRE. — L'Administration municipale de *Grenoble* est autorisée à faire une avance de 10.000 francs sur la subvention de 300.000 francs accordée par la Ville pour le transfert de l'Hôpital militaire. Cette avance permettra à l'Administration militaire de commencer immédiatement les travaux. — L'Administration municipale a obtenu une répartition nouvelle des crédits affectés au transfert de divers services de la Faculté des Sciences au Jardin des Plantes. Cette répartition permet de consacrer les 60.000 francs indispensables à la réinstallation des services municipaux de culture qui a été décidée à l'une des dernières séances. — Le pont de l'Oulle, à *Provezieux*, doit être reconstruit. La part contributive de la Ville a été fixée à 254 francs. Cette somme, votée, sera inscrite au budget supplémentaire. — Le Conseil accepte un projet dressé par M. l'Architecte municipal pour l'affectation au service des cantines des locaux situés dans l'immeuble *Pinal*, rue des Jardins. La dépense sera de 1.690 francs.

** LOIRE. — Par arrêté préfectoral, la ville de *Charlieu* est autorisée à contracter un emprunt de 250.000 francs pour adduction d'eau potable.

** PUY-DE-DÔME. — Un devis dont le montant s'élève à 55.000 francs a été dressé en vue de l'agrandissement des bâtiments scolaires de *Puy-Guillaume*.

** RHÔNE. — Le Conseil municipal de *Givors* a approuvé le projet dressé par M. Allemand, architecte à Vienne, pour la construction d'une école de garçons dans le quartier du canal. La dépense s'élève à 112.620 francs.

** SAÔNE-ET-LOIRE. — On vient d'adopter à *Chalon-sur-Saône* un projet Hennebique, montant à 28.000 francs, pour la construction d'un pont sur le canal.

L'Art et l'Enseigne

— SUITE 1 —

Donner une énumération complète de toutes les enseignes où figuraient des animaux équivaldrait presque à une nomenclature d'histoire naturelle : toutefois, nous avons remarqué, au cours de nos recherches, que les quadrupèdes et les oiseaux sont presque seuls figurés, à l'exclusion des poissons; cette constatation nous amène à citer plus volontiers certains exemples que nous avons relevés de cette exception : à Orléans, rue des Hôtelleries, sur un cartouche Renaissance, figure une *carpe*, qui servait d'enseigne, au XVI^e siècle, à l'auberge de ce nom; il existe encore à Chartres, dans un très bon état de conservation, deux maisons à façades en pans de bois, dont les étages se surplombant sont supportés par des consoles rampantes de bois sculptées : celles sur lesquelles s'appuie le plancher du premier étage sont ornées de poissons, dont l'un, de dimensions respectables, passe pour un saumon; l'hôtellerie qui, au XV^e si-

cle, occupait cet immeuble, était désignée sous le vocable des *Barbeaux* ou du *Saumon*, sous lequel ce curieux spécimen d'architecture est encore connu à l'heure actuelle. La maison contiguë, moins intéressante toutefois, était, à la même époque, l'hôtellerie du *Cœur joyeux* ou de la *Truie qui file*, appellation dont nous avons recherché plus haut l'origine.

Faut-il maintenant penser que les noms d'animaux devenaient insuffisants pour éviter la confusion entre de trop nombreux marchands, ou ne vaut-il pas mieux attribuer à la fantaisie le choix fait comme enseigne d'attributs divers se rapportant à la même origine, comme, par exemple, celle d'un cabaret autrefois célèbre du quartier Saint-Georges, à Lyon, *A la Corne de Cerf* : une tradition s'y perpétuait de génération en génération. Chaque fois qu'un nouveau client y faisait son entrée, il s'y célébrait une cérémonie burlesque : le maître du lieu apportait solennellement une vaste coupe pleine de vin, enchâssée entre deux bois de cerf qui s'élevaient au-dessus et la dépassaient en dessous, de telle sorte qu'on ne pouvait la poser que sur un support destiné à cet effet; le cabaretier chantait alors les couplets d'une chanson bouffonne, tandis que son nouvel hôte vidait la coupe; mais celui-ci ne pouvait achever de la boire sans s'engager la tête entre les deux cornes. On juge des plaisanteries qui accompagnaient l'accomplissement de ce rite bizarre et les joyeux éclats de rire qui se prolongeaient pendant cette beuverie.

Sans poursuivre trop longtemps la série animale, nous ne pouvons passer sous silence le *Griffon ailé*, au milieu d'enroulements de fer et de tôle repoussée, d'un intéressant travail, dans l'imposte du n^o 13 de la maison de la rue qui porte ce nom; mais, dans ce dernier cas, l'enseigne ne nous semble pas nettement caractérisée, non plus que dans les li-cornes, datées de 1715, rue Saint-Pierre-de-Vaise, n^o 13.

Les enseignes que nous avons jusqu'ici passées en revue sont, pour la plupart, fixes, encastrées dans l'architecture de la construction, et non débordantes, suspendues à l'extérieur à des potences, comme le terme en évoque généralement l'idée; il en est encore de même du *Canon d'Or*, sur la maison n^o 10 de la rue Bellecordière, ancienne rue Bourgchanin; cette sculpture présente un véritable intérêt archéologique, non seulement par son exécution, mais encore au point de vue des engins militaires du XVII^e siècle; le canon repose sur son affût aux roues solides, le servant, au moyen d'une longue mèche, met le feu à la charge; à terre, auprès de la pièce d'artillerie, des fascines, des écouvillons complètent l'attirail de guerre.

C'est dans la même catégorie qu'il faut ranger la célèbre *Bombarde*, bien connue des Lyonnais, dont l'hôtellerie faisait dire à Monconys :

*Le bon Seigneur vous contregarde,
Vous qui logez à la Bombarde,
Devant Saint Jean, près du Palais;
Vivez toujours en bonne paix!*

L'art naïf du sculpteur se manifeste encore dans le bas-relief *A L'ENVIE DU POR* (honne soit qui mal y pense!) qui a disparu depuis quelques années de la façade, lors de la reconstruction de la maison, quai Pierre-Scize, 28, mais qu'on a eu soin de replacer dans la cour de l'immeuble : c'est un bas-relief fort curieux, qui commémore l'aventure arrivée au propriétaire d'alors, fabricant de poteries : dans un voyage d'exportation, il avait fait naufrage avec sa cargaison sur la côte barbaresque; fait prisonnier, il dut offrir pour sa rançon ses produits au sultan de la région, reconnaissable à son type caractéristique et à son turban.

Sans vouloir épuiser la liste des œuvres lyonnaises d'un aspect artistique, mentionnons encore la jolie enseigne *AT PETIT DAVIN*. Elle représentait le jeune David, appuyé sur une épée et tenant sous ses pieds la tête du géant, qui existe encore; elle avait été sculptée par Nicolas Bidau, placée en 1660 sur la porte de la maison Bouchard, à côté de

¹ Voir la *Construction lyonnaise* des 16 juillet et 16 août 1906.

l'église de Saint-Antoine, et dans la rue de ce nom, qui s'appela depuis lors rue du Petit-David, nom qu'elle porte encore aujourd'hui.

Mais, pour se faire une idée exacte du nombre et de la variété des enseignes lyonnaises autrefois célèbres, il faut lire



A la Grue
Ancienne enseigne à Genève.

le pittoresque récit du savant Emmanuel Vingtrinier, si magistralement illustré par Drevet dans *le Lyon de nos Pères*.

Si l'on veut envisager l'enseigne au point de vue artistique, c'est surtout dans le fer forgé que l'on trouve ses plus intéressantes manifestations. A Lyon, où la ferronnerie d'art



La Couronne
Enseigne d'auberge à Fribourg (Suisse).

a laissé de si intéressants spécimens de balcons, de rampes d'escalier, d'impostes, on aurait peine à citer de remarquables enseignes en fer forgé. Et pourtant, est-il rien de plus élégant et de plus riche à la fois que ces superbes enseignes pendantes, dont l'Allemagne et la Suisse ont conservé tant d'exemples.

Leur petit nombre chez nous provient sans doute des règlements interdisant toutes les enseignes suspendues à des potences et se balançant sur la tête des passants, ou même toutes les enseignes faisant saillie sur la rue. Dans une ville où se tenaient des foires aussi importantes que celles qui amenaient à Lyon une foule innombrable d'étrangers, et où, en temps normal, l'intensité du négoce entretenait une active animation dans les rues étroites et sombres, où les pignons élevés se succédaient, semblant chercher à rejoindre ceux d'en face, il paraît naturel que des édits ou règlements aient interdit les enseignes suspendues, comme cela eut lieu à Paris au XVIII^e siècle ; car, indépendamment du danger que leur chute éventuelle pouvait faire courir aux passants, quand, les jours d'hiver, le vent s'engouffrait dans les rues étroites, entre-choquant les innombrables enseignes de tôle, on aurait dit, rapporte un contemporain, un ouragan déchainé à travers une forêt.

Que la cause en soit aux règlements ou au prix forcément élevé du travail artistique du fer, devant lequel reculait l'esprit pratique ennemi du faste extérieur, qui, maintenant encore, caractérise le négociant lyonnais, nous sommes privées de ces œuvres charmantes où se révèle le goût en même temps que l'habileté professionnelle, comme nous en trouvons encore chez nos voisins les Suisses. Les reproductions que nous en donnons sont caractéristiques de la légèreté, de l'élégance et de la richesse ornementale de ce genre d'enseigne.

(A suivre.)

HENRI SOULU.

REVUE DES JOURNAUX, DES LIVRES ET DES REVUES D'ART

Le dernier fascicule des *Arts*, qui porte le numéro 55 et qui a paru à la fin de juillet, s'occupe des transformations subies par le Musée de Versailles depuis que le Directoire du département de Seine-et-Oise imagina, en novembre 1793, de réunir dans quelques salles des grands appartements, dans la grande galerie et les salons du premier étage de l'aile du Nord, du côté du jardin, un certain nombre de tableaux de l'École française dont n'avait point voulu le Muséum central de Paris. Il compta 352 numéros en l'an X, selon son catalogue, où se lisent les noms d'artistes célèbres et ceux, plus nombreux, d'artistes absolument oubliés. « C'est que, dit M. Frédéric Masson, l'auteur de l'article des *Arts*, sous couleur d'encourager les artistes débutants, de secourir des misères imméritées et d'épuiser les crédits à ce affectés, les dispensateurs irresponsables des faveurs officielles se proposent d'abord de répandre la manne nourricière sur leurs amis et leurs protégés. » Et les tableaux collectionnés composaient comme un cours d'histoire biblique grecque, romaine ou chrétienne que nul amateur ne venait d'ailleurs visiter. Le Musée périclita sous l'Empire, bien que Percin et Fontaine eussent préparé, jusque dans ses plus infimes détails, un projet de restauration et d'aménagement du Palais. Ce fut Louis-Philippe qui eut l'idée de créer Versailles tel que nous l'avons et qui ne peut se concevoir autrement pour nous que sous son aspect 1830. Son architecte fut Fontaine qui s'acquitta avec vraiment beaucoup de méthode et de goût de cette besogne ingrate et difficile. Certes, il dut démolir quelques cloisons et abolir quelques décorations, et c'est un sacrilège que les amateurs de bibelots historiques n'ont pardonné ni à Louis-Philippe ni à Fontaine. « De temps à autre, on entend s'élever des voix plaintives qui pleurent sur la destruction de Versailles. De quel Versailles ? peut-on leur demander. Louis XIV a détruit le Versailles de Louis XIII, et ne s'est point même privé, durant son long règne, de remanier son propre Versailles ; Louis XV eut la main lourde sur le Versailles de Louis XIV, et Louis XVI sur le Versailles de Louis XV... Et si, par un bonheur dont on ne saurait assez remercier la Providence, Versailles fut préservé du modern style, ce fut le seul qui lui fut épargné. Encore cela est-il bien sûr ? » Louis-Philippe avait donc réparé le Palais et, en bon père de famille, l'avait maintenu et conservé en bon état d'entretien. Il y avait organisé le Musée historique qui, durant soixante ans, avait rempli sa mission d'éducateur populaire.

C'est ce Musée qu'on est en train de bouleverser et bientôt on n'y verra plus que des documents authentiques « éclairés, dit M. Masson, par une critique sagace, avisée et partielle ». La conclusion est dure et imméritée. Mais peut-être ferait-on mieux de repasser les toits, dit M. Hallays, de renouveler les chéneaux et les plomberies, de boucher les gouttières et de rétablir les canalisations d'eau. On n'entretient plus Versailles comme le faisait le bon roi, et cela est bien pénible à voir. Cela coûterait aussi plus cher, sans doute, que de changer des tableaux de place.

**

Dans le *Magazine of Fine Arts*, M. Arsène Alexandre, dans son « Courrier de Paris » s'occupe aussi, naturellement, du Musée de Versailles et ne tarit pas d'éloges sur l'esprit d'organisation et le bon goût de MM. de Nolhac et Perati, qui ont aménagé ces nouvelles salles. Grâce à cet aménagement, on a enfin découvert que les Nattier et les Largillière étaient des chefs-d'œuvre. Les salles du premier Empire « offrent une collection considérable et du plus vif intérêt. Tous les éléments ou presque tous en étaient dispersés à travers le Musée, et l'on ne pouvait se douter avant de l'avoir vu, tout ce que leur réunion ferait d'effet. » Que croire, que penser, Dieu bon !

Le même numéro du *Magazine* a un remarquable article de M. Octave Uzanne sur « l'Art des frontispices et M. A. Garth-Jones ». Cet artiste est fort connu à Lyon par son illustration fameuse des *Contes de Haute-Lisse*, dont MM. Bernoux, Cumin et Masson étaient les éditeurs. Garth-Jones apprit la peinture à Paris, chez Jean-Paul Laurens et Benjamin Constant. Jeune encore, il a beaucoup produit et, à regarder ces titres si parfaitement imagés pour *The Travels of Marco Polo*, pour *The Poems of John Keats*, pour *Richard Savage*, pour *Hesperides*, on est amené à désirer qu'il ne méconnaisse point sa valeur de grand frontispicier.

**

La Chronique judiciaire de l'*Echo de Paris* donne un arrêt qui est d'une grave conséquence pour les propriétaires et les gérants d'immeubles, à propos de leur responsabilité :

Le locataire cambriolé a un recours contre son propriétaire, alors qu'il est démontré que le vol n'a pu avoir lieu que par suite d'un acte de négligence du concierge. A son retour de villégiature, M. Albert, employé de commerce, qui habite avenue Ledru-Rollin, à Paris, trouva son appartement dévalisé. Une enquête fut ouverte, et celle-ci révéla que les voleurs avaient dû s'introduire dans la maison au moment où le concierge s'était rendu chez le cafetier du coin pour y faire sa manille. En présence de ce « fait du concierge », M. Albert a demandé la condamnation solidaire du propriétaire et de son préposé au paiement de la somme de 3.950 francs, montant du vol. Après plaidoiries de M^r Flageul et de M^r Goussot, la sixième Chambre, présidée par M. Gallois, a fait droit à la requête du locataire...

**

Des cambriolages, des attaques nocturnes et des combats d'apaches marseillais contre apaches lyonnais, tels sont, avec les incendies, les éléments essentiels des chroniques des journaux.

Les incendies surtout ont été nombreux et d'une rare importance, au point de vue des dommages. Les Compagnies d'assurances ont traversé vraiment une série rouge, celles, surtout, qui couvrent des risques industriels. Le bureau « Véritas », qui canalise tous les renseignements en vue des statistiques, annonce que les risques de cette sorte coûtent 108 % aux assurances. « Or, nous disait le directeur général d'une grande mutuelle du Centre de la France, le bureau annonce 108 % parce qu'il parle des chiffres officiellement connus. Il ignore les énormes courtages que les Compagnies doivent abandonner aux intermédiaires et qui sont de 50 à 150 % de la prime payée la première année. Ce chiffre du bureau « Véritas » est donc loin de l'absolue vérité. » Et pourtant, le prix des assurances est tellement lourd que beaucoup de fabricants aiment mieux ne pas être assurés du tout et courir la chance d'être eux-mêmes leurs propres assureurs. Aussi, la récente ordonnance sur les précautions à prendre en vue de l'incendie est-elle d'une utilité qu'on ne saurait discuter.

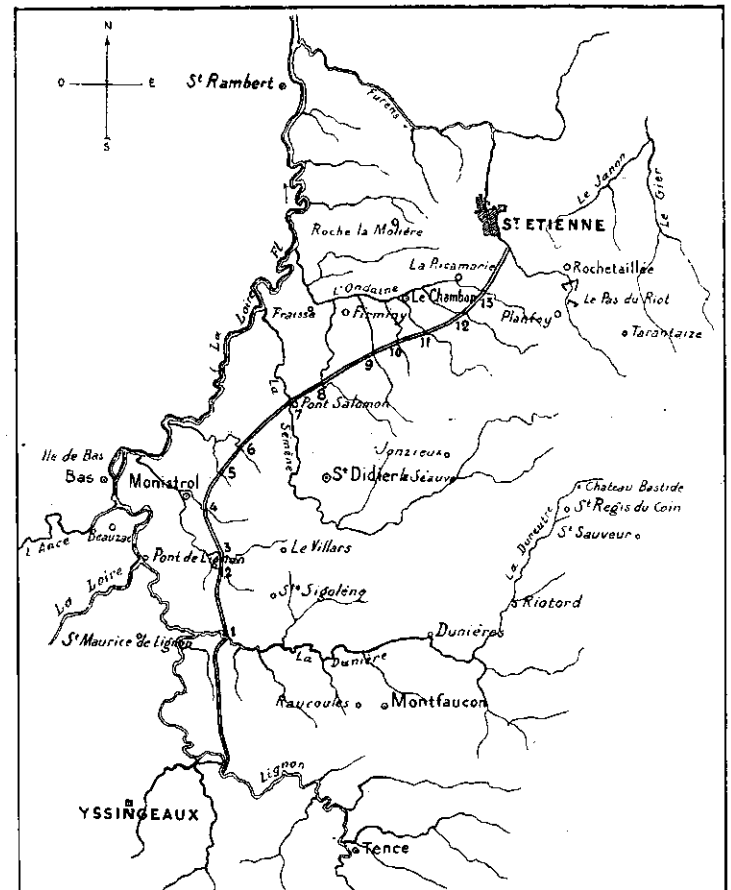
**

Les journaux nous apprennent que le bail du Grand-Théâtre de Bordeaux vient d'être renouvelé pour une période de 99 ans, pour finir au 30 avril 2006, moyennant une redevance annuelle

de 28.000 francs. Le théâtre de Bordeaux, qui est un des plus beaux de l'Europe, a été construit de 1755 à 1780 par l'architecte Louis et, chose curieuse, appartient aux hospices civils qui en avaient hérité en 1803 de la « Jurade » qui l'avait fait construire à ses frais au moyen d'emprunts et de quelques fonds spéciaux provenant de la vente des terrains du château Trompette. C'est une loi du 18 ventôse, an XII qui mit les Hospices en possession définitive de la propriété du Grand-Théâtre, en remplacement de biens aliénés à son préjudice.

**

Le *Petit Journal* publie une intéressante étude sur un projet qui va, dit-il, entrer prochainement dans la période de réalisation : c'est l'adduction des eaux du Lignon à Saint-Etienne. La canalisation partant des environs d'Yssingeaux, traverse en siphon treize vallées, passe à Monistrol, dont le ruisseau est traversé par le quatrième siphon, passe la Semène vers Pont-



Adduction à Saint-Étienne des eaux du Lignon

Projet de M. REUSS, ingénieur des Ponts et Chaussées.

(D'après la carte d'État-Major et le *Petit Journal*.)

Salomon (siphon n° 7), traverse les affluents de l'Ondaine, ou rivière de Firminy, par les siphons 8, 9, 10, 11 et 12, puis l'Ondaine par le 13^e siphon. Du Pont de l'Enceinte, point de départ du canal, au faubourg de la Croix-de-l'Orme, à Saint-Etienne, le trajet de l'eau du Lignon sera de près de 56 kilomètres, sur lesquels 37 kilomètres environ sont de conduites libres, en béton de ciment, 12 kilomètres sont souterrains, et 7 sont formés par les siphons. Si, au lieu de siphons, on eût, à l'instar des Romains, fait traverser les vallées par le canal supporté sur des ponts aqueducs, certaines piles de ces ponts eussent monté à la hauteur de la flèche de la cathédrale de Strasbourg. Aussi, quelle dépense ! La ville de Saint-Etienne s'alimente encore de l'eau contenue dans les barrages de Rochetaillée et du Pas-du-Riot, œuvre de M. de Montgolfier. Le projet d'adduction des eaux du Lignon est de M. Reuss, ingénieur des ponts et chaussées.

C'est le lieutenant de César, Labiénus, qui établit le premier fortin de Rochetaillée, d'où l'on domine à la fois la vallée du Furens, affluent de la Loire et celle du Janon, affluent du Gier et du Rhône. C'est aux premiers conquérants romains que Terrenoire va désormais devoir son alimenta-

tion en eau potable. Des sondages récents ont fait jaillir des vieux canaux romains un jet d'eau fraîche et merveilleusement pure, indice certain que la canalisation romaine est toujours en bon état. Cette canalisation est une de celles qui amenaient à Fourvières les eaux du Pilat. L'ensemble de ces aqueducs a été étudié très savamment par M. Vallet, substitut du procureur général, dans une conférence à l'Université populaire.

**

Les *Concours publics d'architecture* publient les comptes rendus du concours au second degré pour l'édification d'un hôtel de ville à Troyes. C'est M. Robert qui est classé premier. Mais étant chargé de travaux considérables au Pérou, il déclare abandonner sa prime et renoncer à exécuter ses plans. MM. Balley et Monceau, architectes à Saintes et à Paris, primés en seconde ligne, ont alors été chargés de l'exécution de leurs projets, d'une étude très poussée et d'un aspect fort séduisant. Il est curieux de remarquer l'influence que les concurrents ont eue les uns sur les autres. MM. Hochereau et Brun, qui viennent en troisième ligne, ont, comme les deux premiers, certaine porte polygonale quant à sa partie supérieure surmontée d'un même motif de niche avec statue et d'une horloge à fronton doublé. Le campanile de MM. Brun et Hochereau n'est pas d'une famille bien différente du campanile conçu par MM. Balley et Monceau. Beaucoup de détails autres, bien des aspects se révèlent de même nature, de même mode. Tous ces rappels font qu'on recherchera sans doute une origine commune à leur inspiration et qu'inévitablement, on se rémemorera les hôtels de ville de Paris et des cités qui, déjà, en avaient suscité des imitations. Il y a maintenant un type d'hôtel de ville aussi caractérisé que le « buffet Henri II » à 350 francs, des Grands Magasins. Ce type hante tellement les architectes qu'ils ne conçoivent rien d'étranger à lui ni de différent. Qu'importe, dira-t-on, si ce type est heureux? Il faut convenir qu'il nous semble heureux et agréable, et qu'il est fort séduisant.

Dans un concours pour une Ecole des Beaux-Arts à édifier à Nancy, le premier prix a été donné à M. R. Patouillard-Demoriane, à l'unanimité, le second à M. Huguot, le très sympathique professeur de notre Ecole des Beaux-Arts, par six voix contre deux à M. Hornecker.

Rappelons, pour ceux de nos confrères que cela intéresse, que la ville de Bône met au concours un projet de collège de jeunes filles, concours qui sera clos le 1^{er} décembre 1906. Les primes sont de 2.000, 1.000 et 500 francs. Il n'y a pas de restriction dans les personnes admises au concours.

F. FRANÇON.

AVIS ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Les Ecoles régionales d'architecture.

Par suite de la création à Lyon d'une école régionale d'architecture, le nombre de villes dotées de cette institution nouvelle est de cinq : Lille, Rouen, Rennes, Marseille, Lyon.

Elections au Conseil des prud'hommes de Lyon.

Les électeurs patrons (bâtiment et industries diverses) appartenant à la première catégorie sont convoqués pour le jeudi 13 septembre courant, de 10 heures du matin à 4 heures du soir, en vue de procéder à l'élection d'un prud'homme patron en remplacement de M. Lesourd, démissionnaire (fin de mandat en 1911).

Les électeurs ouvriers (bâtiment et industries diverses) appartenant à la première et à la cinquième catégorie sont convoqués pour le dimanche 9 septembre courant, de 10 heures du matin à 4 heures du soir, ceux de première catégorie, en vue de procéder à l'élection d'un prud'homme ouvrier, en remplacement de M. Cudet, dont l'élection a été annulée (fin de mandat en 1911); ceux de cinquième catégorie, en vue de procéder à l'élection d'un prud'homme ouvrier en remplacement de M. Darbon, dont l'élection a été annulée (fin de mandat en 1911).

L'alimentation en eaux d'Aix-les-Bains, par le lac du Bourget.

Un conseiller municipal d'Aix, M. Dunoyer, en présence de la pénurie d'eau dont souffre la ville, vient de proposer au Conseil l'ouverture d'un concours sur les bases suivantes :

Les eaux du lac du Bourget seront refoulées dans un réservoir situé sur la Roche du Roi ou ailleurs. Le cube journalier à fournir est fixé à 1.500 mètres cubes environ, et une somme de 3 à 4.000 francs sera attribuée aux trois meilleurs projets. Les voies et moyens d'exécution étant réservés. Le concours serait fixé au 1^{er} avril prochain.

L'idée du concours est généralement bien accueillie et il est probable que le Conseil municipal y donnera son adhésion.

Nécrologie.

Notre confrère, M. Emile Jacquemin, directeur de *l'Immeuble et la Construction dans l'Est*, vient d'être cruellement éprouvé par la perte de son frère, M. Edouard-Rémy JACQUEMIN, ancien architecte à Metz, décédé dans sa ville natale, le 15 août dernier, dans sa soixante-troisième année. Lorsque son père, Claude Jacquemin, vint, après l'annexion, se fixer à Nancy, pour conserver ou reconquérir à ses autres enfants la qualité de français, Rémy Jacquemin, l'aîné des seize, âgé seulement de vingt-huit ans, sacrifiait sa nationalité aux affaires de son père, dont il assumait la charge tout entière à Metz : pendant trente ans, il soutint le renom et la prospérité de la maison Jacquemin, dans la construction et l'architecture en Lorraine; il y poursuivit sa spécialité de l'art religieux, dont ses œuvres ont gardé un cachet tout personnel.

Nous adressons à son frère, M. Emile Jacquemin, et à son fils, architecte diplômé du Gouvernement, nos sympathiques condoléances.

Mâchefer gratuit.

Nous informons les constructeurs que nous sommes à leur disposition pour leur procurer gratuitement du mâchefer, dont il est fait dans la région un emploi assez considérable. Le point d'approvisionnement, à 60 kilomètres de Lyon, est à 2 km. 500 de la gare de chemin de fer. Renseignements dans nos bureaux.

A. REY & C^{ie}, Éditeurs, 4, rue Gentil, Lyon

Inventaire Général du Vieux Lyon

MAISONS, SCULPTURES, INSCRIPTIONS

par C. JAMOT, Architecte,

Membre de la Commission municipale du Vieux Lyon

NOUVELLE ÉDITION

Petit in-8 de 132 pages avec 80 photogravures, plusieurs dessins originaux et 2 plans hors texte

Prix : 6 Francs

A l'occasion du Congrès de l'Association française pour l'avancement des Sciences qui a eulieu à Lyon du 2 au 7 août, il a paru à quelques érudits qu'il serait opportun d'engager l'auteur de *l'Inventaire du Vieux Lyon*, publié en 1903 et maintenant épuisé, à publier une nouvelle édition plus complète que la première.

C'est cette édition que l'auteur met en vente; elle contient de nombreuses illustrations : 80 photogravures, plusieurs dessins et deux plans hors texte des vieux quartiers, où sont indiquées par leurs numéros de rues les anciennes maisons offrant des particularités dignes d'attirer l'attention des archéologues et des touristes, et leur permettant de s'orienter dans leurs promenades archéologiques à travers la ville.

L'auteur s'est adressé pour l'impression de son ouvrage à une maison bien connue à Lyon pour ses belles productions. Quant aux photographies, elles proviennent soit des clichés de l'auteur, soit de ceux que M. SYLVESTRE,

l'habile photographe de la Commission du Vieux-Lyon, a exécutés sur ses indications. C'est un choix judicieux des plus remarquables spécimens des intéressants sujets encore intacts que nous ont laissés les siècles précédents.

L'auteur a mis en lumière, dans sa Préface, les particularités plus spéciales à la vieille architecture lyonnaise, comme les niches d'angle des rues qui leur donnent une physionomie si attrayante, les vieilles enseignes encore nombreuses et si originales, les rez-de-chaussée à arcades qui tendent de plus en plus à disparaître, les maisons dont l'étage supérieur contient des consoles ayant servi autrefois à tendre les étoffes, les nombreux balcons, impostes, etc., chefs-d'œuvre de ferronnerie en fer forgé et tôle repoussée d'un dessin si artistique, enfin les tours d'escaliers à vis encore si nombreuses et dont quelques-unes, construites dans les cours, sont surmontées d'un étage de guette pour surveiller les alentours, donner l'alarme et sonner le couvre-feu, et qui sont accompagnées de tourelles desservant un belvédère élevé sur le sommet de l'escalier.

DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR

Du 11 au 24 Août 1906

LYON

Rue Alfred-de-Musset, 12. — Maison. — Propr., M. Chambaud. — Arch., M. Picaet.

Avenue du Parc-d'Artillerie. — Maison. — Propr., M. Basset. — Arch., M. Gayet.

Rue du Bocage. — Maison. — Propr., M. Boulton.

Route de Vienne, 47. — Maison. — Propr., M. Chassignol.

Rue Saint-Pierre-de-Vaise, 19. — Hangar. — Propr., M. Vernc.

RÉSULTATS DES ADJUDICATIONS

Rhône. — 21 août. — *Mairie de Lyon.* — Construction d'égouts. — 1^{er} lot. Egot du 4^e type, montée du Mont-Sauvage. Montant, 2.790 fr. 55. Adjud., M. Taboury Louis, 14, rue Calas, à Lyon, 22 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Egot du 4^e type, rue Seguin. Montant, 9.040 fr. 90. Adjud., Association lyonnaise et corporation des ouvriers maçons, 151, rue Pierre-Corneille, à Lyon, 23 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Egot tubulaire, passage Dumont. Montant, 3.248 fr. 60. Adjud., M. Taboury Guillaume, 12, rue Calas, à Lyon, 13 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Egot du 4^e type, rue Créqui. Montant, 12.911 fr. 30. Adjud., M. Taboury Louis, 26 p. 100 de rabais.

Rhône. — 24 août. — *Mairie de Lyon.* — Construction d'une canalisation entre la rue du Capitaine et l'avenue du Château. Montant, 3.000 fr. Soumissionnaires : MM. Védrine, 13 p. 100. — Taboury Louis, 17 p. 100. — Adjud., Association lyonnaise et corporation des ouvriers maçons, 151, rue Pierre-Corneille, à Lyon, 24,50 p. 100 de rabais.

Saône-et-Loire. — 24 août. — *Préfecture.* — Canal latéral à la Loire. Protection des dépendances du canal et de l'écluse de Digoin contre les crues de la Loire. Montant, 9.100 fr. Soumissionnaires : MM. Marchand, 18 p. 100. — Berthier, 11 p. 100. — Robin, 11 p. 100. — Martin, 1 p. 100. — Adjud., M. Desjardins, à Digoin, 21 p. 100 de rabais.

MISES EN ADJUDICATION

Rhône. — Samedi 8 septembre, 2 h. — *Mairie de Villeurbanne.* — Construction de divers bâtiments scolaires. — 1^{er} groupe. Chemin des Boers. 1^{er} lot. Terrassements, maçonneries, pierres de taille, ciments et carrelage. Montant, 64.772 fr. 94. Cautionnement, 3.500 fr. — 2^e lot. Charpenterie. Montant, 16.317 fr. 11. Cautionnement, 850 fr. — 3^e lot. Menuiserie. Montant, 18.087 fr. 88. Cautionnement, 1.000 fr. — 4^e lot. Plâtrerie, peinture et vitrerie. Montant, 6.572 fr. 55. Cautionnement, 350 fr. — 5^e lot. Gros fers, serrurerie et quincaillerie. Montant, 14.684 fr. 62. Cautionnement, 750 fr. — 6^e lot. Ferblanterie et zinguerie. Montant, 3.017 fr. 15. Cautionnement, 150 fr. Totaux, 123.452 fr. 25. — 2^e groupe. Croix-Luizet. 1^{er} lot. Terrassements, maçonnerie, pierres de taille, ciments et carrelage. Montant, 27.310 fr. 91. Cautionnement, 1.000 fr. — 2^e lot. Charpenterie. Montant, 6.791 fr. 38. Cautionnement, 340 fr. — 3^e lot. Menuiserie. Montant, 6.330 fr. 26. Cautionnement, 320 fr. — 4^e lot. Plâtrerie, peinture et vitrerie. Montant, 3.402 fr. 49. Cautionnement, 150 fr. — 5^e lot. Gros fers, serrurerie et quincaillerie. Montant, 3.799 fr. 25. Cautionnement, 110 fr. — 6^e lot. Ferblanterie et zinguerie. Mont., 1.285 fr. 52. Cautionnement, 60 fr. Totaux, 48.620 fr. 51. — 3^e groupe. Cusset. 1^{er} lot. Terrass., maçonneries, pierres de taille, ciment et carrelage. Mont., 32.574 fr. 71. Cautionnement, 1.650 fr. — 2^e lot. Charpenterie. Montant, 7.757 fr. 49. Cautionnement, 390 fr. — 3^e lot. Menuiserie. Montant, 9.547 fr. 18. Cautionnement, 475 fr. — 4^e lot. Plâtrerie, peinture et vitrerie. Montant, 5.446 fr. 68. Cautionnement, 275 fr. — 5^e lot. Gros fers, serrurerie et quincaillerie. Montant, 8.006 fr. 93. Cautionnement, 400 fr. — 6^e lot. Ferblanterie et zinguerie. Montant, 1.566 fr. 08. Cautionnement, 75 fr. Totaux, 64.899 fr. 07. — 4^e groupe.

Reconnaissance. 1^{er} lot. Terrassements, maçonneries, pierre de taille, ciments et carrelage. Montant, 9.971 fr. 80. Cautionnement, 500 fr. — 2^e lot. Charpenterie. Montant, 4.592 fr. 42. Cautionnement, 250 fr. — 3^e lot. Menuiserie. Montant, 4.947 fr. 10. Cautionnement, 260 fr. — 4^e lot. Plâtrerie, peinture et vitrerie. Montant, 2.525 fr. 17. Cautionnement, 125 fr. — 5^e lot. Gros fers, serrurerie et quincaillerie. Montant, 2.506 fr. 46. Cautionnement, 125 fr. — 6^e lot. Ferbl. et zinguerie. Mont., 870 fr. 27. Caut. 50 fr. Tot., 23.213 fr. 22. — 5^e groupe. Cité. 1^{er} lot. Terrassements, maçonnerie, pierres de taille, ciments et carrelage. Montant, 13.640 fr. 45. Cautionnement, 700 fr. — 2^e lot. Charpenterie. Montant, 2.922 fr. 89. Cautionnement, 160 fr. — 3^e lot. Menuiserie. Montant, 5.383 fr. 98. Cautionnement, 275 fr. — 4^e lot. Plâtrerie, peinture et vitrerie. Montant, 2.065 fr. 25. — 5^e lot. Gros fers, serrurerie et quincaillerie. Montant, 2.893 fr. 28. Cautionnement, 150 fr. — 6^e lot. Ferblanterie et zinguerie. Montant, 1.013 fr. 42. Cautionnement, 50 fr. Totaux, 21.978 fr. 27.

Nul ne sera admis à concourir sans avoir déposé une soumission sur papier timbré, accompagnée : 1^o d'un certificat du maire de sa localité, ayant moins d'un an de date et constatant qu'il est de bonne vie et mœurs, qu'il est solvable et qu'il est patente pour la profession à laquelle se rapporte sa soumission, 2^o de deux certificats délivrés par deux architectes connus et établissant les capacités professionnelles de l'entrepreneur. Ces certificats ne devront pas avoir plus d'un an de date et seront soumis au visa des directeurs des travaux, savoir : M. Hamm, architecte, rue Poizat, à Villeurbanne, pour le 1^{er} groupe ; M. Fournier, architecte, petite rue Neuve, 2, à Villeurbanne, pour les 2^e et 3^e groupes ; M. Gonnet, architecte, cours Lafayette prolongé, 17, à Villeurbanne, pour les 4^e et 5^e groupes, huit jours au moins avant la date de l'adjudication. Les soumissionnaires devront, en outre, déposer à la caisse de M. le receveur municipal, à titre de cautionnement provisoire, la somme indiquée ci-dessus.

Les devis, plans, profils et cahier des charges, relatifs auxdits travaux, sont déposés au secrétariat de la mairie, 4^e bureau, où chacun sera admis à en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à 5 heures du soir.

Allier. — Mercredi 5 septembre, 2 h. — *Hôpital civil de Vichy.* — Installation du tout-à-l'égout. Cautionnement, 1.000 fr. Renseignements au secrétariat.

Haute-Loire. — Dimanche 9 septembre, 10 h. — *Mairie de Vernassal.* — Construction d'une école mixte à Darsac. Montant, 10.201 fr. 45. Cautionnement, 600 fr.

Visa par M. Verdier, architecte, cinq jours avant l'adjudication. — Dépôt des soumissions le samedi 8 septembre.

Renseignements à la mairie et chez M. P. Verdier, architecte départemental, place du Breuil, Le Puy.

Haute-Loire. — Dimanche 9 septembre, 10 h. — *Mairie de Beaulieu.* — Grosses réparations à exécuter à l'école de garçons. Montant, 4.523 fr. 53. Cautionnement, 250 fr.

Renseignements à la mairie.

Haute-Loire. — Dimanche 9 septembre, 2 h. — *Mairie de Vals, près le Puy.* — Travaux d'aménagement du groupe scolaire. Montant, 11.970 fr. Cautionnement, 600 fr.

Renseignements à la mairie.

Haute-Savoie. — Samedi 8 septembre, 10 h. — *Sous-préfecture de Saint-Julien.* — Bonne-sur-Menoge. Construction d'un groupe scolaire avec mairie. Montant, 60.852 fr. 29. A valoir, 3.311 fr. 60. Total, 64.193 fr. 89. Cautionnement, 3.200 fr. Auteur du projet, M. Grivel, architecte à Evian-les-Bains.

Renseignements à la sous-préfecture.

Isère. — Samedi 15 septembre, 11 h. — *Mairie de Saint-Marcellin.* — Captage et adduction de la source Pithon-Laurent. 1^o Captage. Montant des travaux, 22.000 fr. — 2^o Adduction. Montant des travaux, 103.500 fr. Total, 125.500 fr. Cautionnement, 6.000 fr.

Visa par M. Guéraud ou M. Dupeley, architectes à Saint-Marcellin, quatre jours avant l'adjudication.

Renseignements à la mairie.

Loire. — Lundi 24 septembre, 3 h. — *Mairie de Rive-de-Gier.* — Travaux d'appropriation pour faciliter l'accès des classes aux groupes scolaires de la rue des Religieuses et du Mollard. Montant, 3.426 fr. 55. Chaussée. Montant, 2.411 fr. 82. Aqueduc-égout. Montant, 2.285 fr. 58. Autres aqueducs. Montant, 208 fr. Murs de soutènement. Montant, 1.959 fr. 56. A valoir, 708 fr. 49. Total, 11.000 fr. Cautionnement, 400 fr.

Visa par l'agent-voyer cantonal, six jours avant l'adjudication.

Saône-et-Loire. — Dimanche 16 septembre, 2 h. — *Mairie de Saint-Vallier.* — Construction d'un bureau de postes et télégraphes. Montant, 12.353 fr. 94. Cautionnement, 600 fr.

Renseignements à la mairie.

Ministère de la Guerre. — Lundi 17 septembre. — *Mairie de Marseille.* — Service du génie. Chefferie de Marseille. Travaux à exécuter dans la place de Marseille pour la réorganisation du ravitaillement de la batterie de Janet. 1^{er} lot. Terrassements, maçonneries, travaux en ciment, asphalte. Montant, 29.386 fr. 23. Frais imprévus, 2.413 fr. 75. Total, 31.800 fr. — 2^e lot. Charpente et menuiserie. Montant, 3.441 fr. 70. Frais imprévus, 308 fr. 30. Total, 3.750 fr. — 3^e lot. Ferronnerie, serrurerie, quincaillerie, ouvrages en tôle et en fil de fer. Montant, 14.625 fr. 10. Frais imprévus, 974 fr. 00. Total, 15.600 fr.

Le cahier des charges et les pièces du marché sont déposés à la chefferie de Marseille, rue Fougate, 17, où l'on peut en prendre connaissance. — Les pièces nécessaires pour être admis à concourir devront être fournies au plus tard le 9 septembre 1906.

LISTE DES BREVETS

Concernant la CONSTRUCTION et l'ARCHITECTURE

Pour tous renseignements concernant ces brevets, s'adresser à **M. J. GERMAIN, Ingénieur-Consell**, successeur de **MM. FREYDIER-DUBREUIL et JANICOT**, 31, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Lyon.

- 340248. — 8 février 1904. — SALT. Perfectionnements aux charnières et aux châssis de fenêtres.
- 340258. — 8 février 1904. — BLÉTRY. Perfectionnements aux mitres tournantes.
- 340269. — 8 février 1904. — Société BARDOU, CLERC et Cie (Corderie Centrale). Cabine démontable pour les opérations électorales.
- 340270. — 9 février 1904. — SCHUMANN. Glissoire destinée au sauvetage des personnes et des marchandises des étages supérieurs des bâtiments incendiés.
- 340285. — 9 février 1904. — Société BONO et Cie. Perfectionnements aux appareils garde-robres.
- 340318. — 10 février 1904. — Compagnie de salubrité de LEVALLOIS PERRET. Appareil récepteur de vidanges et eaux vannes s'adaptant sur canalisation pneumatique ou autre.
- 340352. — 10 février 1904. — Société A. et F. PROBST. Plafond intermédiaire à solives de bois avec remplissage en pierres creuses.
- 340411. — 13 février 1904. — HOFFMANN. Bande protectrice de gravier.
- 316882. — 1^{er} février 1904. — CONSIDÈRE. Premier certificat d'admission au brevet pris, le 14 décembre 1901, pour nouveaux dispositifs de construction en béton armé.
- 340248. — 10 février 1904. — KRATZ-BOUSSAC. Nouveau dispositif de sonnette électrique.
- 340378. — 11 février 1904. — BÉLIGARD. Perfectionnements aux fermetures de portes.
- 312360. — 6 février 1904. — DUBOC (R.), DUBOC (G.) et DUBOC (F.). Premier certificat d'addition au brevet pris, le 6 juillet 1901, pour perfectionnements apportés aux fermetures et persiennes roulantes en bois, système G. Duboc et ses fils.

SPECTACLES

OLYMPIA Après le prodigieux défilé des attractions qui, au cours de cette saison estivale, ont paru sur cette scène il fallait trouver quelque chose d'inédit, pour captiver l'attention du public; la direction a présenté le sensationnel numéro des Bonnes, les Champions du monde de Force, les Hercules actuels, car les Bonnes avantageusement connus dans notre ville attireront une foule énorme, et surtout les amateurs de sport, leur travail est unique et très apprécié et mérite d'être vu, quatre autres attractions entourent les Bonnes; ce sont les quatre Harcs, exercices à sensation aux trapèzes; les Alberto-Bicchi, acrobates excentriques; les quatre petits Loyal, dans les Gladiateurs, les cinq Loyd's dans leur pantomime chinoise.

Puis, dans la partie concertante, la grande étoile parisienne, le célèbre chanteur breton, Yvonuech qui obtient un triomphe, autant par la douceur et l'ampleur de sa jolie voix que par l'amour et le sentiment qu'il met dans l'interprétation de ses créations; Francis Piol, le comique Gambillard, Julie Rose, la paysanne Nature; Lecourt, le Toureiffellesque comique; Bérardy, le troupiér rigolo; Berthys, l'amusant typique; Norcel, le parfait d'œur à voix, obtiennent un grand succès, ainsi que Mmes Laurentiny, Léa Mirès, Max Liseron, etc.

Après ce déluge de numéros variés, car il n'existe aucune non-valeur, on est certain, par ces chaleurs tropicales, de passer à l'Olympia d'exquises soirées, de joyeuses matinées; ajoutez à cela que toutes facilités sont données pour s'y rendre avec les tramways des Cordeliers-Parc-Perrache.

Judi, 14 septembre, ouverture de l'Horloge avec un nouvel éclairage de la salle de spectacle.

CASINO-KURSAAL Tous les soirs, la plus grande curiosité de l'époque: Kosta, l'homme qui se dévisse la tête, phénomène qui ne peut manquer d'exciter vivement la curiosité du public lyonnais; trois jolies sœurs Florence, chanteuses et danseuses anglaises, qui vont se faire admirer dans leurs jeux de bambous et leur gracieuse fantaisie de pêche à la ligne, qui leur ont valu un si grand succès au théâtre Marigny, à Paris. Dalbret, le fin diseur, si applaudi chaque soir, dans ses nouvelles créations; Mistinguette, Jeanot, Paul Frank, Bernadac, Jackson, le vagabond amusant, etc., et *Au bout du fil*, la comédie de Miguel Zamacois, si bien interprétée par Mlle Lola Noy et MM. Yvan et Courville. Demain dimanche, matinée de famille à 2 heures.

L'Imprimeur-Gérant: ALEXANDRE REY

Lyon — Imprimerie A. REY, 4, rue Gentil. — 43136

Tirage :
le 20 Mai 1907

LOTÉRIE D'ARLES

(BOUCHES-DU-RHÔNE)

Construction d'un Hôpital-Hospice

AUTORISÉE PAR ARRÊTE MINISTÉRIEL DU 8 MAI 1905

UN DE **TROIS GROS LOTS** DEUX DE

120.000 fr. — 10.000 fr.

5 lots de 1.000 fr. — 10 lots de 500 fr. — 100 lots de 100 fr.

Soit en tout 160.000 fr. tous payables en argent.

Lu vente dans toute la France et les Colonies, chez Librairies, Bureaux de tabacs, etc. Pour recevoir à domicile, envoyer à l'AGENCE FOURNIEU, 14, rue Confort, Lyon, concessionnaire générale, mandat-poste du montant des billets avec enveloppe affranchie à 0,15 pour 5 billets.

FOURNISSEURS DE LA CONSTRUCTION

CARREAUX EN CIMENT

VE A. DEMOLINS, Fabrique de Carreaux en Ciment, Usine, 35, rue Claudia, Montchat, station Cours Eugénie, tramway de Bron.

ARDOISES, TUILES, BRIQUES, POTERIE & SABLE

ARDOISES pour toitures, dalles, urinoirs, tablettes, tableaux, etc. Entrepôt J. GUICHARD fils, seul représentant de la Commission des Ardoisières d'Angers, chemin de Vaques, 50 bis, LYON

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Plâtres, chaux hydrauliques et ciments. Carreaux de Verdun, tuyaux Grès et Boisseaux, Ardoises.

CIMENTS, CHAUX, PLÂTRE, BITUME & PAVES

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Ciments de Grenoble. Chaux hydrauliques et plâtres. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Carreaux de Verdun.

PEINTURE & PLÂTRERIE

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. — Fabrique de plâtre de Lyon, entrepôt général des Tuileries de Bourgogne, chaux hydrauliques et ciments. Carreaux de Verdun. Ardoises.

CÉRAMIQUE

PRODUITS CÉRAMIQUES, PROST FRÈRES, fabricants Jean-Claude PROST, succés, à la Touche-Salvagny (Rhône), Magasins et bureaux à Lyon, quai de Bondy 16. Spécialité de tuyaux en terre cuite et tuyaux en grès pour conduites d'eau et pour bâtiments. Appareils pour sièges inodores, panneaux et carreaux en faïence, etc. — Succursale à Saint-Etienne, rue de la Préfecture 22.

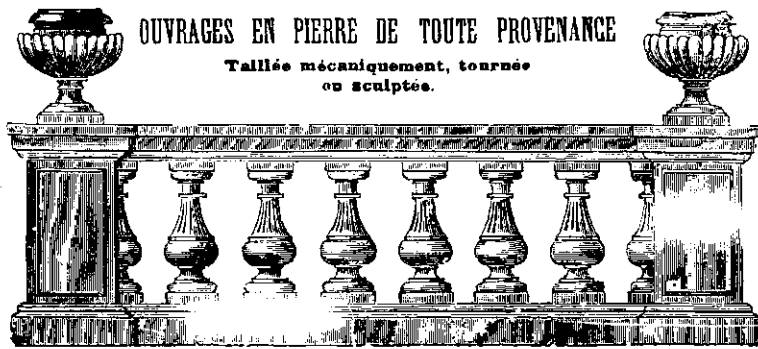
FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Plâtres. Tuyaux Grès et Boisseaux, Ardoises.

F. LAUZUN & C^{IE}

BOURG-SAINT-ANDÉOL (Ardèche)

CARRELAGES MOSAIQUES, GRANITÉS ET INCRUSTÉS DE MARBRE

BALUSTRADES
à partir de 10 francs le mètre courant



BALUSTRADES
à partir de 10 francs le mètre courant

OUVRAGES EN PIERRE DE TOUTE PROVENANCE

Taillée mécaniquement, tournée ou sculptée.

Envoi franco de l'Album

Adresse télégraphique :
RIVACIER

RIVORY & JOLY (A. et M.) INGÉNIEURS

TÉLÉPHONE 28-88 Bureaux et Dépôts : Rue de la Méditerranée, Rue Raulin, LYON

Fournitures de tous les Appareils pour chauffage

A BASSE ET A HAUTE PRESSION

CHAUDIÈRES de tous systèmes, TUBES, RACCORDS, TUYAUX, AILETTES, RADIATEURS
ROBINETTERIE, PURGEURS et tous autres accessoires

REPRÉSENTANTS ET DÉPOSITAIRES :

Société Escout et Meuse, à Anzin. — Chappée et Fils, Le Mans.
Strube et Fils, à Montrouge. — Diverses Sociétés.

Fontes de Bâtiments, de Canalisations, d'Ornements, Outils, Aciers d'outils, Fontes, Fers et Aciers

CIMENTS DE LA PORTE DE FRANCE

GRAND PRIX (génie civil). — GRAND PRIX (génie militaire)
à l'Exposition Universelle de 1900

MADIOT & BRÉDY

CONCESSIONNAIRES POUR LE RHONE

LYON, 15, Quai Pierre-Scize, 15, LYON

Ciments, Chaux hydrauliques, Lattes, Briques diverses.

Plâtres de Savoie, Bourgogne, Paris et Marseille
DALLES EN CIMENT

AUX COULEURS FRANÇAISES

291, Avenue de Saxe, 291 (près la Grande rue de la Guillotière)

TEINTURE

LYON

La MAISON

DÉGRAISSAGE

se charge de la TEINTURE et du NETTOYAGE de tout ce qui concerne

L'HABILLEMENT ET L'AMEUBLEMENT

Couvertures, Dentelles, Rideaux, Plumes, Fourrures, Gants, etc.

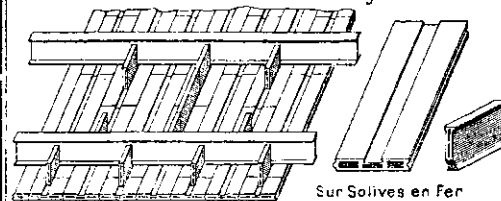
TOUT EST REMIS A NEUF, RAPIDEMENT ET AUX MEILLEURES CONDITIONS

ON TEINT TOUT CONFECTIONNE — DEUIL EN 24 HEURES

NOUVEAU PLAFOND CÉRAMIQUE TUBULAIRE

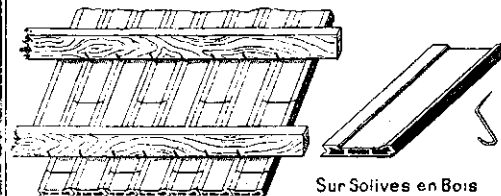
(HOURDIS-PLAFOND-SUSPENDU)

Breveté en France et à l'Étranger



Sur Solives en Fer

GREVASSES IMPOSSIBLES
ISOLANT EXCELLENT CONTRE BRUIT, TEMPÉRATURE
ET INCENDIE
RÉSISTANCE ET LÉGÈRETÉ
ADAPTATION FACILE A TOUTES LES SOLIVAGES



Sur Solives en Bois

RAPPORT FAVORABLE DES PRINCIPALES
SOCIÉTÉS D'ARCHITECTES FRANÇAIS
RENSEIGNEMENTS.

• TUILERIES CANCALON FRANÇOIS, ROANNE (INDRE)
E. BUFFET, représentant pour la Région, Cours
Gambetta, 84, LYON.
J.-B. BERNOUX, dépositaire, 3, rue Lorraine,
LYON-VILLEURBANNE (Télep. 20.91, et rue de
Sèze, 63, LYON (Télep. 20.92. •

CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES

CHARPENTES EN FER

J. EULER & FILS

296, Cours Lafayette, LYON
TÉLÉPHONE 11-04

Serrurerie pour
Usines et Bâtiments

SOCIÉTÉ DU COMPTEUR A EAU

L'ÉCONOMIQUE

SYSTÈME FREV FRANCE ET ÉTRANGER

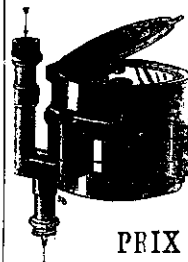
Le plus exact,

Le plus solide,

Le meilleur marché

DE TOUTES LES

COMPTEURS



PRIX : 45 FRANCS

Fabrication française

SIÈGE SOCIAL :

48, Rue de la Victoire, PARIS

TÉLÉPHONE 303-89